



En savoir plus sur ce texte...

JORF n°121 du 28 mai 1999 page 7859

LOI no 99-425 du 27 mai 1999 autorisant la ratification du traité sur la charte de l'énergie (ensemble un protocole) (1)

NOR: MAEX9600120L

ELI: Non disponible

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique

Est autorisée la ratification du traité sur la charte de l'énergie (ensemble un protocole), fait à Lisbonne le 17 décembre 1994, et dont le texte est annexé à la présente loi (2).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 27 mai 1999.

Jacques Chirac

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

Lionel Jospin

Le ministre des affaires étrangères,

Hubert Védrine

(1) Travaux préparatoires : loi no 99-425.

Sénat :

Projet de loi no 61 (1998-1999) ;

Rapport de M. Paul Masson, au nom de la commission des affaires étrangères, no 168 (1998-1999) ;

Discussion et adoption le 3 mars 1999.

Assemblée nationale :

Projet de loi, adopté par le Sénat, no 195 ;

Rapport de M. André Borel, au nom de la commission des affaires étrangères, no 1544 ;

Discussion et adoption (procédure d'examen simplifiée) le 19 mai 1999.

(2) Le texte sera publié ultérieurement au Journal officiel de la République française.